

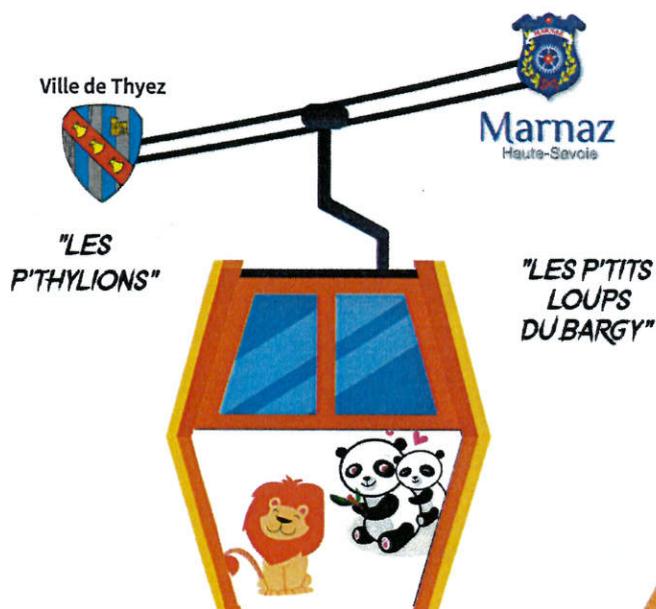
# RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Des communes de:  
Marnaz,  
Thyez,  
Nancy-sur-Cluses,  
le Reposoir,  
Mont-Saxonnex



## PROJET PEDAGOGIQUE

ENFANTS - PARENTS - GARDES A DOMICILE



La pédagogie s'attache aux pratiques professionnelles et moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins de chaque enfant.

Cet outil place l'enfant au centre de sa réflexion afin d'atteindre le but éducatif construit à son égard.

Ce document a pour objet de présenter le fonctionnement des animations proposées au relais Une évaluation régulière en accord avec les élus, permettra son adaptation à toutes nouvelles situations.

## SOMMAIRE

<b>CONSTAT</b>	<b>3</b>
<b>SOLUTION PROPOSEE</b>	<b>4</b>
<b>A . Le public concerné</b>	<b>4</b>
a) Les professionnel(le)s	<b>4</b>
b) Les enfants	<b>4</b>
c) L'animatrice	<b>5</b>
<b>B . Le lieu d'accueil</b>	<b>5</b>
a) L'adresse	<b>5</b>
b) Le fonctionnement	<b>5</b>
c) L'aménagement	<b>6</b>
d) L'entretien et le rangement	<b>6</b>
<b>C. Les objectifs et intérêt des temps collectifs</b>	<b>6</b>
▶ Ateliers hebdomadaires dirigés	<b>6</b>
a) Pour les professionnel(le)s	<b>7</b>
b) Pour les enfants	<b>8</b>
c) Pour l'animatrice	<b>8</b>
d) Pour les parents	<b>9</b>
▶ Ateliers autonomes hebdomadaires	<b>9</b>
▶ Projet innovant : "Ma journée en structure collective"	<b>9</b>
<b>D .Le déroulement d'une séance</b>	<b>10</b>
a) L'accueil	<b>10</b>
b) La collation	<b>11</b>
c) Les jeux libres	<b>11</b>
d) Les activités dirigées	<b>12</b>
e) Les temps calmes	<b>13</b>
f) Les règles de vie pour l'adulte et l'enfant	<b>13</b>
e) Le départ	<b>13</b>

## CONSTAT DU MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE

La revalorisation du métier a accéléré sa marche depuis 2005 et la professionnalisation se fonde aujourd'hui sur la qualité d'accueil proposé aux enfants.

Être professionnel, c'est être identifié (e) et inscrit(e) dans le domaine de la petite enfance.

**« Être assistant maternel aujourd'hui c'est exercer un métier haut de gamme »**

Tels sont les propos du professeur Jean Epstein (psychosociologue) lors de ces différents interventions. Propos qui soulignent l'importance d'un accueil de qualité et du soutien tout aussi nécessaire aux assistantes maternelles comme aux gardes à domicile.

Cependant, les difficultés et l'ambiguïté de ce métier, combinées aux nouvelles exigences de qualité requièrent des outils et des modalités de fonctionnement adaptés.

### Caractéristiques et spécificités de la fonction d'assistante maternelle

S'occuper d'enfant est un travail qui, bien qu'il semble inné et basé sur des capacités communes à la portée de tous, réclame un engagement personnel, des savoirs et des compétences professionnelles.

En effet, il se construit dans un maillage qui se révèle d'une grande complexité et ses caractéristiques sont multiples :

- L'accompagnement de la séparation précoce, la relation parents/enfants à la double spécificité d'être récente et en cours de construction,
- La confusion avec l'expérience maternelle dont il s'en différencie pleinement,
- L'exercice de ce métier seul(e), dans un espace privé en perpétuel équilibre pour concilier vie privée et professionnelle, faisant face aux paradoxes émergeant des difficultés de positionnement et de choix devant certaines situations,
- La situation d'accueil placée au cœur des relations humaines où règne la prédominance des affects. Le savoir professionnel réside alors, dans la capacité à être en relation de façon adaptée à l'autre (parents et enfants) quotidiennement. L'accueil de plusieurs enfants démultiplie les relations individuelles et l'ajustement nécessaire aux besoins de chacun.
- La résonance interne habite fortement chaque professionnelle en la(le) renvoyant perpétuellement à son propre vécu, d'où la nécessité et l'importance pour chacun(e) de se décentrer. Naviguer dans le domaine de la petite enfance c'est être renvoyé inconsciemment et spontanément à soi-même, à sa propre petite enfance et aussi, souvent, à son expérience de parents. C'est donc être confronté aux limites de sa propre expérience.
- La capacité d'ouverture, de disponibilité d'esprit et d'adaptation est en permanence sollicitée de façon à se développer au mieux pour entendre et se positionner face aux demandes des parents, faculté qui se travaille dans l'échange.
- La solitude du travail à domicile face aux exigences de l'adaptabilité qui doit s'appuyer sur une confiance en soi suffisante pour trouver les supports nécessaires pour perdurer dans le temps sans rien lâcher de la qualité d'accueil. Solitude professionnelle mise en place dès l'entrée dans le métier. La formation est conçue sans stage, entre candidat(e)s au même métier, sans contact extérieur avec ses pairs auxquels portant il est officiellement rattaché.

Toutes ces conditions offrent peu d'espace pour mettre en place une mise à distance de l'exercice de son métier où domine l'exigence d'une surveillance constante.

## SOLUTION PROPOSEE

Il est donc essentiel pour placer les assistantes maternelles dans une autre dimension d'asseoir la construction de leur identité professionnelle sur un référentiel ou cohabitent compétences, valeurs privées mais aussi collectives.

**Tout en répondant à sa mission, le relais présente ainsi un cadre professionnel pour proposer des solutions aux problématiques exposées, en ayant un objectif principal :**

Apporter conjointement une reconnaissance et un soutien aux professionnelles dans l'exercice de leur métier tant pour les assistantes maternelles que pour les garde à domicile.

Les temps d'animation sont l'un des outils du RAM pour tenter de répondre à cette mission, tout en impulsant une dynamique de groupe, riche d'échanges quant aux diverses expériences alimentant l'esprit d'équipe.

Ce document se réfère à l'agrément du service déposé par la commune à la CAF. Il est donc la suite logique du règlement intérieur. Il est un contrat de confiance entre les assistantes maternelles et les gardes à domicile les parents, l'animatrice et les élus.

### A. Le public concerné pour les 5 communes du relais

#### a) Les professionnelles :

##### ❖ Les assistantes maternelles

Elles doivent être agréées par le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental. Les assistantes maternelles en charge des enfants sont responsables de ceux-ci, dans le cadre de leur responsabilité civile et professionnelle.

Elles doivent avoir l'accord des parents et avoir signé l'autorisation de participation aux temps collectifs, en annexe du contrat de travail.

Les parents qui le souhaitent pourront rencontrer la responsable du relais et visiter les lieux.

##### ❖ Les gardes à domicile

Les gardes à domicile désirant fréquenter le relais, doivent être salariées sous contrats de parents employeurs qui habitent la commune de Marnaz. Les professionnelles devront avoir l'accord signé des parents à qui le règlement du service sera présenté et qui pourront également rencontrer la responsable et visiter.

#### b) Les enfants

Les enfants pouvant participer à ces animations sont ceux concernés par l'agrément de l'assistante maternelle ainsi que ses propres enfants en bas âge (jusqu'à 5 ans, plus généralement jusqu'à la rentrée au cp).

Les exceptions sont sous l'appréciation de l'animatrice, en accord avec la commune.

### **c) L'animatrice**

Son rôle est d'offrir des conditions d'accueil et des activités adaptées aux jeunes enfants, tout en proposant des temps forts d'animation basés sur des activités d'éveil. Les thèmes de ces ateliers correspondent aux besoins de l'enfant pendant sa période de développement et d'acquisitions de ses compétences.

Elle répond à :

- sa mission de soutien à la profession en favorisant les échanges entre professionnelles,
- sa mission de professionnalisation par la rencontre de spécialistes, la diversité des outils et la documentation apportée.
- sa mission d'animation en impulsant une dynamique de groupe

Elle n'exerce pas un contrôle hiérarchique sur les assistantes maternelles. Cependant, pour autant elle est responsable du bon déroulement de la séance et de la concordance du contenu aux objectifs posés se réservant le droit de refuser une inscription si l'attitude professionnelle est opposée aux objectifs posés.

## **B. Le lieu d'accueil**

Pour les animations hebdomadaires :

a) <b><u>L'adresse</u></b> pour les lundi-mardi-mercredi-vendredi	le jeudi matin
<b>RAM - Maison de la Petite Enfance</b>	<b>Centre de loisirs</b>
<b>65 rue Antoine de st Exupery</b>	<b>230 rue de la Poste</b>
<b>74460 MARNAZ</b>	<b>74130 THYEZ</b>

### **■ Pour les temps spécifiques d'accueil mensuel**

- Atelier avec « les Corbattes » : Maison de retraite de la commune située 110 rue du Battoir- Marnaz
- Atelier de lecture à la bibliothèque municipale située à la Pyramide rue des Berges -Marnaz
- Médiathèque rue de la roselière à Thyez

### **b) Le fonctionnement**

Pour participer aux temps collectifs, les professionnelles doivent s'inscrire auprès de l'animatrice du relais et exercer leur profession sur la commune ou les communes rattachées au relais.

**Elles doivent à l'inscription compléter l'attestation des vaccinations des enfants accueillis.**

Les temps d'accueil collectifs se déroulent selon deux rythmes différents :

#### **❖ Chaque semaine :**

- Pour les professionnelles de : Marnaz - Mont Saxonnex - Nancy sur Cluses – Le Reposoir
  - 4 ateliers dirigés avec l'animatrice: lundi, mardi, mercredi et vendredi entre 8h15 à 11h45
- Pour les professionnelles de Thyez
  - 1 atelier dirigé avec l'animatrice: jeudi entre 8h30 à 11h30
- Pour l'ensemble des professionnelles
  - Possibilités d'ateliers autonomes les après-midi entre 14h00 à 16h45, sur inscriptions obligatoires et en présence de l'animatrice dans les locaux.

❖ **Chaque mois** en fonction des disponibilités du planning et des partenaires :

→ *Pour toutes les professionnelles :*

- 1 atelier aux Corbattes, l'après-midi de 15h à 16h45.
- Séance d'éveil musical dans la salle de musique de l'harmonie municipale avec la présence de son directeur en fonction de l'organisation des groupes.
- 2 séances à la bibliothèque le mardi et jeudi selon deux horaires proposés chacun de ces jours de 9h00 à 10h00 et de 10h00 à 11h00.

→ *Pour les professionnelles de Thyez :*

- 2 séances à la médiathèque un vendredi/mois sur une ou deux séances en fonction du nombre d'inscrites.

❖ **Ponctuellement : 2 ou 3 par trimestre :**

→ *Pour l'ensemble des professionnelles*

- 1 journée complète au relais : « ma journée en structure collective » entre 8h15 à 17h00 sur inscription

**c) L'aménagement**

Les séances se déroulent dans la salle d'activité du relais, conçue est aménagée selon les directives des normes et des besoins de la petite enfance à l'identique des espaces réservés au multi accueil.

**d) L'entretien et le rangement**

Le protocole d'entretien des surfaces et des jeux est mis en place en concertation avec la directrice du prestataire en fonction dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) pour la gestion du multi accueil.

Néanmoins, en fin d'activité le nettoyage est assuré par les participantes, en fin de séance, les professionnelles aident au rangement du matériel utilisé selon l'activité menée.

**Le principe étant que chacun(e), quel que soit son heure de départ, participe et fait participer les enfants en fonction de leur âge.**

**Il est demandé de reconstruire les jeux comportant plusieurs éléments avant de les ranger, cela permet de vérifier si le jeu est complet et ainsi, prendre soin de la ludothèque.**

**C. Les objectifs et intérêt des temps collectifs**

➡ **Ateliers hebdomadaires dirigés : lundi-mardi-mercredi -jeudi-vendredi**

Les temps d'animation sont des temps professionnels où la présence de chacune est basée essentiellement sur sa motivation et son engagement personnel. Il n'y a aucune obligation de participation.

**Les ateliers permettent à chacune de placer l'exercice de son métier dans une autre dimension en suivant 3 axes principaux :**

- **Support à la relation** : ils permettent l'accompagnement vers un positionnement professionnel et la construction d'une relation de confiance
- **Lieu d'observation** : l'observation tout au long des activités permet d'établir de la distance avec l'enfant. Distance d'autant plus nécessaire puisqu'elles travaillent seules chez elles avec une obligation de surveillance constante. Elle est bénéfique à l'enfant pour expérimenter son autonomie et des expériences nouvelles, mais aussi à l'adulte pour poser un autre regard sur l'enfant et se donner du temps pour le découvrir dans un autre contexte.
- **Temps d'écoute active** : c'est à dire une écoute bienveillante à l'égard de chacun avec disponibilité, de façon à respecter la personnalité de chaque enfant, ses potentialités et son rythme. Attention nécessaire et toujours soutenue à la particularité de chaque enfant et aux difficultés que représente la vie en collectivité pour un jeune enfant dont le développement se situe au cœur du cheminement de l'individuation.

De même, l'animatrice devra assurer une écoute bienveillante envers les professionnelles avec le même respect d'individualité et de confidentialité.

**LA PARTICIPATION DE CHACUNE AUX ATELIERS N'EST PAS BASÉE SUR ATTITUDE PASSIVE MAIS BIEN UNE PARTICIPATION ACTIVE DE SON PROJET D'ACCUEIL.**

**Axes déclinés pour chaque public participant selon les points suivants :**

**a) Pour les professionnelles : *Lieu de socialisation adultes***

- Pouvoir exercer son métier hors du domicile, dans un lieu à caractère collectif.
- Pouvoir se rencontrer entre collègues professionnelles de la petite enfance et rompre l'isolement professionnel inhérent à la profession.
- Pouvoir échanger et découvrir un autre métier entre assistantes maternelles et gardes à domicile en découvrant la spécificité de chacune de ces professions.
- Prendre plaisir à se retrouver et partager des activités ensemble.
- Échanger librement autour de ses pratiques professionnelles et s'enrichir de l'expérience des autres.
- Obtenir des solutions en réponse à des questionnements, **sans recevoir aucun jugement de valeur.**
- **Développer l'esprit d'équipe dans un respect mutuel tant professionnel que personnel.**
- Développer ses connaissances sur l'enfant en apprenant ensemble à les observer et comprendre leurs besoins en fonction de leur âge.
- Accompagner les enfants dans leurs découvertes dans un cadre sécurisé et structuré.

- Se soutenir dans le rôle de prévention en s'appuyant sur l'équipe pour déceler des difficultés d'ordre psychologique, physique ou relationnel avec un enfant, et avertir la PMI pour la conduite à tenir ou aborder la question en analyse de pratique.
- **Dynamiser ses compétences et réfléchir sur son savoir-faire.**
- **Développer ses connaissances sur une pédagogie basée sur la bienveillance, le respect de l'évolution individuelle de chaque enfant et une attention particulière aux « douces violences » afin d'améliorer ses pratiques professionnelles.**
- Echanger sur des idées de bricolages, de nouvelles matières, des activités, des comptines et susciter ainsi l'envie de mettre en pratique à la maison.

***Les activités proposées sont conduites auprès des enfants par les assistantes maternelles avec l'aide de l'animatrice du relais.***

**b) Pour les enfants : lieu de socialisation enfants**

- Découvrir la vie sociale et se construire par le biais d'échanges avec d'autres adultes et d'autres enfants.
- Mettre en place une socialisation en douceur en respectant le rythme et la réaction de chaque enfant.
- Apprendre à gérer les frustrations, (l'enfant se confronte aux autres enfants, doit composer pour obtenir le même jeu, apprend à attendre son tour...c'est la découverte de l'autre, partage des jeux, limites ...), c'est lui donner l'occasion de se construire.
- Apprendre à respecter certaines règles d'une vie en collectivité, préparer en douceur l'entrée à l'école.
- Apprivoiser un autre espace, d'autres jeux.
- Enrichir et éveiller leur curiosité en découvrant d'autres jeux et d'autres activités (conteuse, éveil musical, utilisation de certains matériaux...).
- Explorer leurs capacités physiques, sensorielles et leur imagination.
- Découvrir des jeux spécifiques aux collectivités qu'ils n'ont pas chez les assistantes maternelles (piscine à balles, modules de psychomotricité...).

Le principe privilégié est celui de la continuité et du respect d'une certaine rythmicité sans laquelle l'enfant ne peut se repérer en toute sécurité. Ainsi, il peut évoluer d'une manière constructive dans l'apprentissage de la socialisation.

***Une habitude suffisamment répétitive lui est plus favorable : cela le rassure, le met en confiance pour le conduire sur le chemin de la découverte.***

**c) Pour l'animatrice :**

- Être à l'écoute des enfants et des adultes.
- S'adapter à chaque assistante maternelle tout en étant réceptive et attentive à la dynamique du groupe.
- Proposer des activités selon les besoins et les demandes.
- Proposer un soutien professionnel abordé lors des ateliers et poursuivi dans le cadre de rendez-vous personnalisés.
- Veiller au bon déroulement des rencontres et au respect des objectifs posés.

- S'enrichir des expériences de chacune pour alimenter la dynamique de l'équipe et les actions du relais.

d) Pour les parents :

- **Bénéficier d'un mode de garde mixte situé entre l'individuel et le collectif permanent**, c'est-à-dire un mode de garde avec des temps collectifs ponctuels adaptables aux besoins de l'enfant.
- **Préparer le projet d'accueil en douceur** en ayant la possibilité, sur inscription auprès de l'animatrice, d'assister au début d'un atelier.
- Permettre à leur enfant, en donnant leur accord de participation, de découvrir une ouverture sur l'extérieur et de se préparer à la vie en collectivité.

➔ **Ateliers autonomes hebdomadaires :**

**Quand :**

- les après-midi de la semaine
- certaines matinées d'animations pendant les périodes de vacances scolaires.

Les assistantes maternelles investissent ce lieu en quête d'un accompagnement professionnels, en vue de tisser des liens, sortir de l'isolement. L'espace du relais est donc un espace où se renforce la reconnaissance de l'expérience personnelle de chacune.

Les ateliers autonomes ont pour vocation d'exploiter cette reconnaissance professionnelle en mettant à disposition l'espace de rencontre où elles assurent l'encadrement des enfants.

Réceptive et attentive à la dynamique du groupe d'adulte et d'enfants chaque participante de ces animations se doit de donner à cet espace sa dimension professionnelle par son propre positionnement.

**L'animatrice est impérativement présente dans les locaux**, détachée d'obligation de présence auprès du groupe, mais veille au bon déroulement de la séance. Les groupes sont constitués à partir des inscriptions des professionnelles.

➔ **Projet innovant : « *ma journée en structure collective* »**

Ce projet vient renforcer les objectifs exposés précédemment. En effet, ce lieu de socialisation vient en complément de toutes les expériences du même type que l'enfant vit et découvre chez l'assistante maternelle. Au-delà de l'apprentissage des limites, c'est un lieu de découverte et de partage.

En effet, il s'agira de créer un mini groupe d'assistantes maternelles en limitant le nombre d'inscriptions par journée en fonction du nombre d'enfant accueillis par chacun(e).

Une fois par mois environ, une journée complète en collectivité sera organisée sur le principe d'inscription auprès de la responsable.

L'assistante maternelle voulant participer à ce projet s'inscrit dans le suivi des instructions suivantes :

- L'inscription aux animations se fait à la journée entre 8h00 et 17h30
- Le repas de l'enfant et le sien sera apporté par l'assistante maternelle, possibilité de tenir au frais et de réchauffer (frigorifère et four à disposition au relais)
- le repas enfant/adulte sera pris sur place.

- Le temps de repos et de sieste se fera dans le dortoir ou le coin repos de la salle du relais (les lits d'appoints permettront de répondre aux besoins de repos des enfants).

Le projet individuel et l'organisation de la journée seront préparés au préalable avec l'animatrice qui, le jour prévu, sera présente tout au long de la journée.

Un bilan régulier avec les participantes à ce projet permettra d'évaluer l'enrichissement professionnel acquis.

Cette nouvelle expérience et ces temps d'observation adultes/enfants mis en situation auront pour but de dynamiser les compétences des participantes.

## D. Le déroulement d'une séance d'animation

### a) L'accueil :

Les parents peuvent accompagner l'enfant eux-mêmes aux animations et retrouver l'assistante maternelle au relais.

Les gardes à domicile viendront directement avec les enfants en charge.

Chaque participante, connaissant le déroulement d'une séance, peut ainsi prendre sa place en cours d'animation dès son arrivée tout en respectant le bon déroulement de celle-ci.

Pour optimiser la qualité de l'accueil pendant ces temps d'animations plusieurs facteurs sont déterminants et doivent être à l'esprit de chacun(ne) lors du déroulement de la séance :

- respect du rythme et des besoins de l'enfant
- installation fonctionnelle, conviviale, adaptée à l'accueil d'enfants d'âges différents et aux professionnelles.
- esprit d'initiative de chacune pour gérer et s'adapter à la situation du jour.
- esprit d'équipe où chacun se sent concerné par ce qui se passe autour de lui et apporte sa contribution au groupe dans un souci de solidarité.

Déroulement de la séance lors d'une matinée d'animation :

- Arrivée échelonnée à partir de 8h30 à 9h30.
- Pause-café, infos inscriptions... 8h30 à 9h30.
- Déroulement des activités 9h30 à 10h45.
- Temps calme 10h45 à 11h00.
- Départ échelonné à partir de 10h45.

L'heure d'arrivée est modulable de façon à respecter l'organisation de chaque professionnelle et lui donner la possibilité de participer en fonction de l'arrivée des enfants chez elle

### **CEPENDANT :**

Si l'arrivée échelonnée est autorisée, elle est à respecter dans une certaine mesure, car au-delà d'une heure, l'intérêt de la participation de l'enfant arrivé en plein milieu d'une séance, peut être remise en cause. Cela est perturbateur pour l'ensemble du groupe.

A vous de veiller à négocier à la signature des contrats vos « heures d'ouverte » pour votre jour

### **b) La collation**

L'arrivée des enfants et des professionnelles est échelonnée, **entre 8h30 et 9h30**. Pendant ce temps, une collation est proposée.

Ce temps d'échanges permet à l'animatrice de diffuser des informations, de prendre les inscriptions pour les temps collectifs suivants, d'avertir de certains changements...

Pour la professionnelle, c'est aussi l'occasion d'exposer certaines difficultés rencontrées par rapport à une situation donnée.

**Ce court** échange sera suivi d'un rendez-vous si la situation est complexe et nécessite plus de temps.

**En aucun cas les temps collectifs doivent remplacer une réunion, ni être l'occasion d'exprimer des désaccords ou conflits avec les parents en présence des enfants.**

Chacun garde à l'esprit durant ces échanges que chaque adulte se doit :

- de veiller à l'encadrement des enfants et à leur bien être
- d'être bienveillant à l'égard de chaque enfant en respectant son rythme et en le rassurant
- d'être garant des limites du lieu et du groupe.

### **c) Les jeux libres**

La salle d'activité mise à la disposition présente les divers espaces pour répondre aux différents besoins de l'enfant en fonction de son stade d'évolution :

- Temps calme avec coin lecture
- Jeux symboliques voitures, cuisine, poupées
- Espaces d'activité-bricolage (peinture, modelage....)

L'intérêt du jeu libre est un sujet abordé lors des ateliers d'échanges sur les pratiques professionnelles en soirée.

L'objectif du jeu libre posé dans le cadre du relais se réfère à la pédagogie suivante :

#### **Extrait de « L'activité libre du jeune enfant » de l'association PIKLER LOCZY :**

*« À travers ces activités, l'enfant se construit, acquiert des connaissances, se découvre soi et le monde. L'enfant :*

- *utilise les objets en fonction de ses capacités et intérêts, à son rythme, selon son idée*
- *décide du début et de la fin, de la poursuite, de l'orientation de son activité par lui-même*
- *partage son intérêt entre des activités de grands mouvements moteurs, de manipulation et d'expérimentation, avec des temps de rêverie, de pause de repos...et il reprend.*

*L'enfant découvre :*

- *ses capacités en faisant preuve d'initiative et de créativité*
- *il développe un sentiment de compétence et de confiance en lui-même*
- *il découvre d'autres enfants, et chemine vers la socialisation ... »*

Au cours de ces jeux libres, l'enfant expérimente ses capacités à faire tout seul, développe son imagination, apprend à se détacher de l'adulte et ainsi à être plus autonome.

*La place de l'adulte*, assistantes maternelles et animatrice, sera de poser un cadre sécurisant pour entourer ces jeux libres. L'enfant, pour se sentir en sécurité, doit se sentir encadré même dans sa liberté de jouer.

*Le rôle de l'adulte* sera d'observer les enfants, leurs réactions face à certaines situations, d'être attentif au centre d'intérêt de chacun, de son évolution et veillera aux risques éventuels.

**L'adulte accompagne la découverte de l'enfant, il propose, observe, reste disponible mais veille à ne pas faire à la place de l'enfant.**

**Laisser faire l'enfant, prendre le temps de le laisser explorer, mais aussi l'amener à l'occasion de cet accompagnement à attendre, à s'arrêter, font du jeu et de ce temps de partage un moment de découvertes et d'apprentissages sensoriels, moteurs, intellectuels et relationnels essentielles.**

**Le jeu peut être spontané ou proposé par l'adulte mais on se doit de toujours préserver la libre expression de l'enfant qui lui permettra d'acquérir la confiance pour le conduire vers l'estime de soi.**

#### **d) Les activités dirigées**

Des ateliers d'activités, basés sur différents thèmes, sont programmés chaque semaine visant à stimuler l'éveil sensoriel et moteur de l'enfant : peinture avec différentes techniques et divers supports, modelage avec découverte de matières diverses, petits bricolages, collage, lecture, éveil musical et chants....

Les activités dirigées sont proposées à l'enfant et non imposées.

Les professionnelles aident à l'installation, au rangement et nettoyage après l'activité.

Deux ateliers, peuvent être organisés en même temps pour s'adapter aux âges des enfants, un adulte sera toujours présent dans l'espace des bébés.

- Les ateliers permettent une relation plus individuelle et privilégiée, c'est un temps de communication. L'enfant prendra plaisir dans l'activité si elle est partagée avec l'adulte référent.
- L'adulte partage des émotions avec l'enfant et le valorise
- L'adulte peut accompagner mais ne fait pas à la place de l'enfant, il part du désir de l'enfant et non du sien pour le guider.
- L'adulte accompagnant, doit respecter l'activité en cours de réalisation, donner l'occasion à l'enfant de prendre le temps de la découverte.

L'utilisation de la salle de motricité est commune avec l'équipe du multi accueil installé aussi à la maison de la petite enfance.

Le planning de présence des 2 équipes est donc établi en partenariat avec la directrice.

***Le jeu est formateur « il nourrit le développement de l'enfant, de la même façon que son développement nourrit son jeu » (Jean EPSTEIN – psychosociologue et kinésithérapeute)***

### e) Les temps calmes

C'est un temps placé en fin de séance posé en tant que repère dans le temps et annonciateur de la fin de la matinée et donc proche au départ des enfants.

- le groupe s'installe sur les tapis pour écouter une histoire ou chanter des chansons avant le départ, possibilité d'utiliser la salle sensorielle pour ce moment-là, réservée une fois par mois.
- cela permet de retrouver le calme après l'excitation des jeux
- temps d'apaisement qui permet de clôturer la séance.

### f) Les règles de vie pour les adultes et les enfants

Bien que ces temps d'accueil privilégient l'expression de l'enfant, le respect de son désir, de faire ou pas, le respect de son stade de développement, certaines règles de vie sont à respecter et posent un cadre depuis l'arrivée jusqu'au départ :

- **Se dire bonjour et au revoir entre enfants et adultes**
- Poser les vêtements au vestiaire et mettre des pantoufles
- Respecter les temps d'échanges pour ensuite, être pleinement disponible auprès des enfants
- Respecter les temps d'activités, de lecture, de chants en participant, en observant, en écoutant
- Pendant la collation, les enfants mangent leur biscuit (si besoin) à table et non en jouant ou en se promenant dans la salle
- Se laver les mains après la collation
- Les enfants participent au rangement du matériel mis à leur disposition, accompagnés de l'adulte qui leur donne les consignes
- Les participantes qui partent avant la fin de la séance font participer les enfants à titre éducatif au rangement : de façon symbolique un jeu au moins sera rangé par les enfants avant de se rhabiller

❖ *Lors de nouvelles inscriptions dans un temps collectif, le groupe veillera à « prendre soin » des nouveaux participants adultes ou enfants en leur réservant un accueil chaleureux digne de la profession.*

### g) Le départ

Le départ peut être échelonné, sous la décision de l'assistante maternelle, il **devra s'effectuer sans couper une action en cours. Le départ veille :**

- **À préparer l'enfant au fait qu'il doit quitter les animations : on l'avertit en lui expliquant, et en lui laissant terminer son activité ou jeu, s'il a quelque chose en cours : c'est à dire l'accompagner dans sa sortie du Relais.**
- **À respecter les activités en cours.**
- **À respecter les règles de vie posées dans le projet pédagogique du relais.**

---

***L'ENFANT, RESTE LE CENTRE D'INTERET DE CHACUN***

---